

COMMUNE de CHAMELET

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 juin 2016

OBJET : PROJET DE TRAVAUX « AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE - MONTEE DES PAVES »

Madame le Maire informe les conseillers que des travaux seraient nécessaires, et notamment à la Montée des Pavés.

La Montée des Pavés est une rue du village très ancienne et pentue, qui était à l'origine entièrement pavée avec des pavés de « Lyon ». Cette rue, d'une longueur d'environ 300 m, relie le bas du bourg et le haut du village, en serpentant au travers des habitations. A ce jour, la voirie est très dégradée, le soutènement défectueux, et les réseaux d'eaux pluviales obsolètes.

Le projet consiste à :

- Effectuer la réfection de la voirie dans l'esprit des aménagements précédemment réalisés dans la zone du haut du bourg (enrobés, pavés centraux) ;
- Réaliser des travaux de soutènement ;
- Rénover les conduites d'eaux pluviales.

Remarque : des travaux d'assainissement prévus par le Syndicat d'assainissement de la Vallée d'Azergues seront réalisés sur la période ; nous souhaitons coordonner les travaux afin d'optimiser les coûts.

Le coût global de l'opération est d'environ 215 000 € H.T.

La réalisation des travaux est prévue pour être échelonnée sur les années 2016 et 2017.

Financement prévu :

- demande de subvention au conseil départemental
- participation de la communauté de communes
- fonds propres de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le projet de travaux d'aménagement du cœur de village – Montée des Pavés, et arrête les modalités de financement ;
- **DECIDE** de prévoir la somme au budget 2016 ;

OBJET : EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle la volonté de la commune d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. En complément de la délibération prise par le conseil lors de la séance du 1^{er} décembre 2015, il convient de régulariser les secteurs Saint-Julien le Gourmet (armoire AE), Granges (armoire AA), Granges-Point Vert (armoire AJ), qui font actuellement l'objet d'une mesure d'extinction nocturne, sans que cette situation n'ait donné lieu à un acte réglementaire préalable.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 0 heures à 5 heures du matin, sauf les vendredi et samedi ;

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – ANNEE 2016

Madame le maire informe les conseillers municipaux que des travaux de sécurisation des piétons avec une signalisation horizontale, ainsi que des travaux de sécurité routière avec la création de places de stationnement et de peinture au sol, doivent être engagés car ils présentent un danger pour les usagers sur la commune et aux abords de la mairie.

Pour la réalisation de ces projets, la commune pourrait demander une aide financière au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Les travaux consistent à installer :

- des bandes podotactiles devant passages piétons ;
- des potelets haute visibilité ;
- des garde-corps et une main courante pour la protection des usagers piétons ;

et à créer :

- des places de stationnement ;
- des panneaux peints au sol « stationnement interdit » pour une meilleure visibilité routière.

La dépense est évaluée à 7 084 € H.T.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier qui lui est soumis, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1. D'approuver le projet de travaux de sécurisation tel qu'il lui est présenté, moyennant une dépense totale d'environ 7 084 € H.T. ;
2. De solliciter du département du Rhône l'octroi d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police – année 2016 ;
3. Le complément de la dépense sera financé par les fonds communaux.

OBJET : FIXATION DU TARIF POUR LA CONTRIBUTION DES FAMILLES AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES – ANNEE 2016-2017

Madame le Maire propose de fixer le tarif ci-dessous pour la contribution des familles aux activités périscolaires pour l'année scolaire 2016-2017.

Ces activités auront lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30.

La contribution demandée aux familles permettra de financer l'achat de fournitures et d'équipements divers utilisés durant cette plage horaire et de participer en partie aux honoraires des intervenants.

Madame le Maire propose de reconduire les tarifs de l'année précédente, par famille et par trimestre :

- 18 € pour un enfant
- 33 € pour deux enfants,
- 43 € pour trois enfants et plus.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'adopter les tarifs proposés pour la contribution des familles aux activités périscolaires, pour l'année scolaire 2016-2017.

Questions diverses

1/ Travaux Montée des Pavés :

L'entreprise D2i a été sollicitée pour la coordination des travaux, qui fera aussi l'étude pour la communauté de communes. M. CHAMBRU rappelle aux conseillers que les réseaux secs et voirie piétonne sont du ressort de la commune et la voirie roulante du ressort de la communauté de communes. De même les eaux de pluie provenant des toitures sont de la compétence de la commune et les eaux de pluie provenant de la voirie sont de la compétence de la communauté de communes.

Une réunion le 20 juin réunira prochainement tous les intervenants (SAVA, SIEHVA, SYDER, Communauté de communes, ERDF, ORANGE, NUMERICABLE).

Une difficulté supplémentaire est à prendre en compte : certains propriétaires sont inconnus.

2/ Temps d'activités périscolaires :

Globalement, tout se passe très bien. Emilie CARRON ne renouvellera pas son contrat l'année prochaine, car elle a trouvé un poste plus près de chez elle. Un recrutement est en cours.

Mme le Maire demande que soient respectées les règles de stationnement devant l'école, au prochain conseil d'école.

3/ Zone économique :

La zone se situe à l'emplacement des anciens tennis. M. RAGINEL explique que 2 projets sont envisagés :

- à moyen terme, il est prévu une zone d'activité. La compétence économique relève de la communauté de communes.

M. PARIOST, maire de Chasselay et vice-président du développement économique à la communauté de communes, s'est rendu sur place le 11 mai dernier et a semblé intéressé. L'instruction du dossier sera faite par la Chambre de commerce de Villefranche sur Saône. Si la communauté de communes crée la zone d'activités, elle deviendra propriétaire des terrains, d'une superficie d'1 ha 7 ca environ. Elle aura en charge la création de voies d'accès, s'occupera du lotissement et de l'aménagement. La commune pourra proposer l'installation d'entreprises si elle le souhaite. La communauté de communes a 3 dossiers en cours par ailleurs : Frontenas, Theizé et au Bois d'Oingt. Une réunion est prévue le 28 juin prochain avec un représentant de la Chambre de commerces.

- à court terme, le local anciennement occupé par les pompiers. Un garagiste mécanicien auto a sollicité la commune pour une installation ; il est en attente de financement pour installer un pont élévateur.

4/ Gendarmerie :

Mme le Maire a assisté à une réunion, présentant le bilan du canton. A Chamelet, la délinquance est en hausse, passant de 8 à 14 faits constatés, dont 3 cambriolages, 5 vols et dégradations de véhicules, 2 dégradations de biens publics, principalement.

Il a été proposé que les communes nomment des « sentinelles » qui contacteront la gendarmerie en cas de constat de délit. Cette solution reste à étudier.

Accidentalité : sur Chamelet, 1 accident a été recensé, avec 2 blessés. Sur l'ensemble du canton, 12 accidents ont été constatés provoquant 2 morts et 18 blessés.

5/ Comité des Fêtes :

Un local près de la salle des fêtes a été mis à disposition gratuitement au Comité des Fêtes. Des remerciements ont été adressés à Mme le Maire.